



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'environnement

Question orale n° 1416

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart rappelle à Mme le ministre de l'environnement que lors du sommet franco-espagnol qui s'est tenu à Marseille le 5 novembre 1996, M. le Président de la République a souhaité rassurer le chef du gouvernement espagnol en déclarant que « des propositions françaises acceptables pour les Espagnols seraient présentées avant la fin de l'année 1996 concernant le projet de ligne électrique transpyrénéenne ». Cette ligne très haute tension, refusée par les Haut-Pyrénéens du Val Louron avec le soutien personnel de M. le Premier ministre, devrait, pour des raisons techniques et financières invoquées par EDF, passer nécessairement par les Pyrénées centrales. EDF ne cache pas que des études de faisabilité ont été menées de chaque côté de la frontière pour une connexion entre le poste haut-garonnais de Cazaril et celui d'Aragon. En réalité, les traces possibles ne sont pas très nombreuses dans ce secteur. Après l'inscription de Gavarnie au registre des grands sites, le Val d'Aran et la haute vallée de la Garonne apparaissent de plus en plus comme le site d'implantation possible. Les élus locaux et l'ensemble de la population ne l'accepteront pas. Ils invoquent, à juste titre, les mêmes arguments que ceux qui ont permis à leurs voisins du Val Louron d'écarter ce projet. La ligne très haute tension à cet endroit aurait des effets désastreux sur le développement local basé sur l'environnement et le tourisme. L'année 1997 est largement entamée ; il est temps que la plus grande transparence soit faite sur ce dossier. Il souhaiterait donc connaître les informations dont elle dispose aujourd'hui sur les solutions techniques retenues par EDF et sur le site d'implantation de cette ligne très haute tension. Il lui demande par ailleurs si elle pense que cette implantation est compatible avec l'expérience de réintroduction de l'ours menée sur ce même secteur et largement financée par l'État et la Communauté européenne, programme particulièrement soutenu par son prédécesseur.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Louis Idiart a présenté une question n° 1416.

La parole est à M. Jean-Louis Idiart, pour exposer sa question.

M. Jean-Louis Idiart. Madame le ministre de l'environnement, j'aimerais avoir votre avis sur l'avenir du val d'Aran, cette magnifique vallée des Pyrénées que vous connaissez très bien, puisque vous vous y êtes rendue pour parrainer l'opération de réintroduction de l'ours dans les Pyrénées.

Toute la stratégie de développement de cette vallée est désormais fondée sur la mise en valeur et la protection de l'environnement. Au cours de ces dernières années, cette vallée a subi une dégradation de sa situation économique, liée justement à certains risques qui peuvent y être encourus. Ainsi, elle est devenue quasiment inconstructible, puisqu'elle est située presque en totalité en zone inondable. Les risques sont donc énormes. De plus, la réglementation applicable aux terrains de camping met en danger l'activité touristique. Cette vallée est également protégée car les risques de chutes de rochers sont fréquents. Par conséquent, la protection de nombreux espaces est un frein au développement économique.

En outre, on attend depuis de très nombreuses années que cette vallée soit traversée par une route plus moderne, car les centaines de camions qui empruntent cet axe tous les jours dégradent le patrimoine. On attend que l'État et la région se décident à consacrer un peu d'argent à cet itinéraire vers l'Espagne, seul axe naturel

entre l'Atlantique et la Méditerranée. On consacre beaucoup d'argent aux cols, comme celui du Somport, ou aux tunnels, alors qu'il y a là un axe naturel que l'on n'a pas voulu privilégier !

Aujourd'hui, on nous annonce, en contradiction complète, d'une part, avec la politique de protection de l'environnement et des risques qui est conduite dans cette vallée, d'autre part, avec l'expérience très intéressante de réintroduction de l'ours dont nous espérons des résultats, l'implantation de la ligne à très haute tension devant desservir l'Espagne à partir du poste de Cazaril, qui se trouve à la limite du Gers.

Ce dossier, madame le ministre, vous le connaissez particulièrement bien puisque vous vous en êtes occupée personnellement quand il a fallu traiter de la même question dans la vallée voisine du val Louron. M. le Premier ministre, Alain Juppé, s'étant ému de la dégradation des paysages et du site qui pouvait résulter du passage d'une ligne THT dans le val Louron a pris la décision annulant ce processus. Toutefois, cohérence gouvernementale exigeant, quelques semaines plus tard, M. le Président de la République, qui est un grand marchand, a souhaité, dans le cadre du sommet avec l'Espagne, que les accords énergétiques que nous avons avec ce pays soient respectés et a promis à M. Aznar de faire réaliser cette ligne le plus rapidement possible. Nous savons aujourd'hui que cette ligne devra passer soit plus à l'est du val Louron, c'est-à-dire vers le site de Gavarnie - mais il semble que l'on ne s'oriente pas vers un tel tracé - soit par le val d'Aran, itinéraire qui semblerait privilégié. Donc, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la situation suivante: on ferait passer une ligne à très haute tension dans une vallée où l'on réintroduit l'ours et où l'on interdit un certain nombre de réalisations pour des motifs de protection de l'environnement !

Madame le ministre, je me fais ici l'interprète à la fois de tous ces cantons de montagne, qui sont particulièrement bouleversés par ce risque, du conseil général de Haute-Garonne et, en particulier, du maire de Melles, commune où vous vous êtes rendue pour parrainer l'expérience de réintroduction de l'ours. Ce maire ne voudrait surtout pas que, par une décision gouvernementale, on fasse aujourd'hui le contraire de ce que l'on a dit et fait un an plus tôt.

J'attends beaucoup de votre réponse, madame le ministre. Je suis sûr que, vous étant particulièrement investie sur ce dossier antérieurement, elle ne pourra qu'être favorable.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous m'interrogez sur les conséquences de la décision qu'a prise M. le Premier ministre l'année dernière de mettre un terme au projet visant à faire passer par le val Louron la ligne électrique transpyrénéenne Cazaril-Aragon.

Cette décision du Gouvernement témoignait d'une volonté très forte de préserver des sites prestigieux. Il s'agit d'une décision de très grande portée pour la protection des sites et qui montre bien quelle est la volonté du Gouvernement dans ce domaine.

De même, la récente inscription de Gavarnie au registre des grands sites du patrimoine mondial implique, à l'évidence, une protection de ce site.

Il n'y a aucune contradiction entre la protection des sites et le fait qu'il faille honorer nos conventions. Encore faut-il que l'un puisse se marier avec l'autre.

Certes, EDF procède à de nouvelles pré-études de manière à établir une liaison transfrontalière entre la France et l'Espagne, mais le ministère de l'environnement montrera la même fermeté que par le passé pour que les projets d'EDF ne puissent porter atteinte à des sites prestigieux, et le fera d'autant plus lorsque les collectivités locales ont fait de la protection de l'environnement l'instrument même de leur développement économique, comme c'était le cas dans le val Louron et comme c'est le cas dans la vallée que vous représentez.

Il y a donc une parfaite cohérence dans la politique qui est menée. Il faudra bien trouver une solution, mais celle-ci devra permettre à la fois de protéger les sites et de favoriser un développement économique fondé sur un tourisme respectueux de l'environnement.

Par voie de conséquence, je puis vous réaffirmer que le programme de réintroduction de l'ours dans la région sera parfaitement cohérent avec les mesures qui ont été prises.

Je crois pouvoir dire que la décision de M. le Premier ministre concernant le val Louron est une décision politiquement très forte. Il doit y avoir un «avant val Louron» et un «après val Louron» sur la manière dont sont préparés et conduits les grands projets d'infrastructures, en particulier les lignes à très haute tension.

Ce que je viens de dire vaut pour la suite de cette affaire.

Telles sont, monsieur le député, les informations que je suis à même de vous donner.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Madame le ministre, votre réponse est claire pour ce qui concerne le val Louron, mais je

reste perplexe s'agissant du val d'Aran.

Il ne reste aujourd'hui que deux possibilités, étant donné que la ligne à très haute tension arrive à quelques kilomètres des Pyrénées et que le poste de Cazaril a été retenu afin de permettre un passage direct de la ligne vers l'Aragon.

Vous nous dites que le problème est réglé pour le val Louron; nous le savons. Et comme, immédiatement après, on a très astucieusement classé le site de Gavarnie, nous savons également qu'il ne sera plus possible de faire passer la ligne par ce site.

Il ne reste donc, disais-je, que deux possibilités de passage: soit par le val d'Aran, soit par la haute vallée du Salat, qui est voisine. Dans un cas comme dans l'autre, les problèmes sont les mêmes.

Votre réponse ne me rassure pas du tout. À un moment ou à un autre, il va bien falloir prendre une décision. M. le Président de la République avait dit à M. Aznar que celle-ci serait connue au mois de mars. Nous sommes aujourd'hui le 18 mars, et nous avons les plus vives inquiétudes, car lorsqu'on veut nous rassurer sur le val d'Aran, on nous parle de la haute vallée du Salat qui est située juste à côté.

Je comprends vos préoccupations, madame le ministre, et je ne mets pas en cause votre volonté, mais je voudrais savoir jusqu'où le Gouvernement et votre ministère vont pouvoir résister devant la nécessité d'honorer des accords internationaux et devant la pression d'EDF. Sur ce point, je vous ai trouvée pleine de bonne volonté, mais très évasive.

Données clés

Auteur : [M. Idiart Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1416

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1842

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1938

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 1997